

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
31	31	28 +2 Pouvoirs

EXTRAIT DU REGISTRE

**des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes
de Broglie**

Date de la convocation
01/12/2015

Séance du 9 Décembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

Date d'affichage
01/12/2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à quatorze heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de BROGLIE, élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à BROGLIE, Lieu-dit « Beauvais » sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur CHAUVIN Pierre.

Les membres du Conseil de la Communauté ont été convoqués conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. CHAUVIN, BONNEVILLE R., Mmes BOILLOT, DUTOUR, MM. HUS, GALLIER, LE DU, LAIGNEL, Mme VAUDRON, MM. DAVID, ROLLET (suppléant), BONNEVILLE J.N., THIBAUT-BELET, MALCAVA, GROULT, ERNOUX, HUBLIN, BRIENS, BELLIES, LEPERD, Mmes NADAUD, RODRIGUE, MM. LE BAILLIF, MILBERGUE, MALARGÉ, FILET, BAUDUIN (suppléant) et LHOMME.

Objet de la délibération

Absents Excusés : Mme FAUQUE (pouvoir à M. DAVID), M. BOULLIER (pouvoir à M. BONNEVILLE), MM. DELAMARE et DANIEL.

Absent : M. HAUTECHAUD Patrick.

Assistaient à la séance : Mmes DESGUEE, HASPELAGH (Secrétaires), Mme LESAGE Stéphanie (Chargée de Mission), Mmes IROLCI-DELALANDRE, PERRIER (Personnel du CCRIL).

**Avis sur le projet
de schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par M. le Préfet ;
- Considérant que M. le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît souhaitable de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent (notamment une nouvelle piscine) ;

.../...

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, conduire à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de l'Eure,

Et de proposer à M. le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE, par 25 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par M. le Préfet de l'Eure.

DEMANDE à M. le Préfet :

- 1^{er} souhait : la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne ;
- 2^{ème} souhait : la création d'une intercommunalité réunissant la Communauté de communes de Thiberville, la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil et la Communauté de communes de Broglie ;
- 3^{ème} souhait : la création d'une intercommunalité réunissant 6 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais, l'Intercom Risle et Charentonne et la Communauté de communes de Thiberville ;
- 4^{ème} souhait : la création d'une intercommunalité de dimension rurale réunissant 4 communautés de communes : la Communauté de communes du canton de Thiberville, la Communauté de communes de Broglie, la Communauté de communes de Beaumesnil et la Communauté de communes de Rugles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Broglie
27270



Mairie

L'an Deux Mil Quinze, le quatre Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents :

M. HUS Jacques, 1^{er} Adjoint
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUTOUR Martine, 3^{ème} Adjoint
Mme BOILLOT Jacqueline, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme DUBOC Dominique, MM. MIGEON Patrick, GALLIER Thierry.- de BROGLIE Philippe-Maurice, Mme TESSIER Laurence, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme ROQUERE Patricia,

Secrétaire de séance : Mme COUVREUR Laëtitia

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE : 14

DATE DE CONVOCAION
DU CONSEIL MUNICIPAL :
27/11/2015

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 Octobre 2015 ;

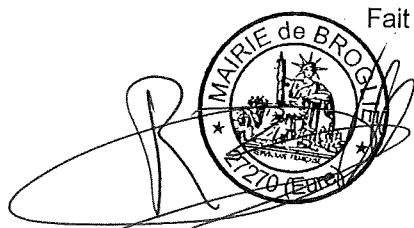
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le **22 Octobre 2015** et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix pour, 2 abstentions (MM. Philippe-Maurice de BROGLIE, GALLIER Thierry).

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Exécutoire après Dépôt
en Sous-Préfecture
Le 9 DEC. 2015
et Publication ou Notification
le 9 DEC. 2015
le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Le Maire,

PRÉFECTURE DE L'EURE

09 DEC. 2015

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
CAPELLES LES GRANDS**

L'an deux mil quinze le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrick HAUTECHAUD.

Étaient présents :

Mesdames Margarita COQUIN, Claudine MONNIER.

Messieurs Claude FRESNEL, Nicolas PANSARD, Patrice LE DU, Cyril BRIENNE et Cyril PORET.

Absents excusés :

Mesdames Valérie NEGRIER, Liliane LANCELIN et Sonia GRENEU.

Pouvoirs :

Mme Valérie NEGRIER a donné pouvoir à Cyril BRIENNE.

Mme Sonia GRENEU a donné pouvoir à Margarita COQUIN

Mme Liliane LANCELIN a donné pouvoir à Patrice LE DU.

Présents : 8

Votants : 11

Absents : 3

Date de convocation et d'affichage : le 16 novembre 2015

Monsieur Nicolas PANSARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intecom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle que celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant 5 communautés de communes étant :

- Communauté de communes de Bernay et des Environs,
- Communauté de communes du canton de Beaumesnil,
- Communauté de communes du canton de Broglie,
- Intercom du Pays Brionnais,
- Intercom Risle et Charentonne.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet, avis défavorable motivé en raison de l'absence de l'Intercom de Risle et Charentonne dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes :

- Communauté de communes de Bernay et des Environs,
- Communauté de communes du canton de Beaumesnil,
- Communauté de communes du canton de Broglie,
- Intercom du Pays Brionnais,
- Intercom Risle et Charentonne.

PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme.

Fait les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Patrick HAUTECHAUD

78 Broglie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNE DE CHAMBLAC**

L'an deux mil quinze le sept décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre CHAUVIN

Etaient présents :

Mmes, Marie-Hélène COCARD, Stéphanie Mary, Florence TORCHET, Marielle SIX
Mrs Jean-Pierre LEFEBVRE, Eric ODIENNE, Mathieu CHAMPION, Loïc PREVOST, Jean-Louis COCARD

Absent excusé: Charles-Edouard de BROGLIE

Procurations :

PREFECTURE DE L'EURE

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

- *Nombre de conseillers : 11*
- *Nombre de présents : 10*
- *Nombre de votants : 10*
- *Date de convocation et d'affichage : 30/11/2015*

OBJET : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Sur proposition de Monsieur le maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire,
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,
- Considérant qu'il paraît souhaitable dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent (notamment une nouvelle piscine),
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes,

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, conduire à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

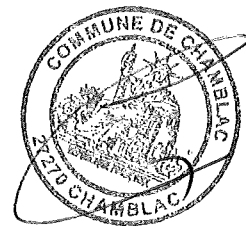
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour extrait certifié conforme.
Fait les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Mr Pierre CHAUVIN



TS Broglie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - Eure

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
10 décembre 2015

Date d'affichage :
17 décembre 2015

Objet
PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE

De la commune LA CHAPELLE-GAUTHIER

Séance du 15 décembre 2015 à 20 heures 30

PRÉFECTURE DE L'EURE
22 DEC. 2015
ARRIVÉE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAIGNEL Pascal

Étaient présents :

Guy Jacques dit Routier 1er adjoint, Hervé Bailhache 2ème adjoint, Martine Vallée-Quigis 3ème adjoint, Philippe Bozec, Anita Vaudron, Céline Chevreuil, Martial Lorimier, Didier Lecaché, Richard Nalliah.

Secrétaire de séance :

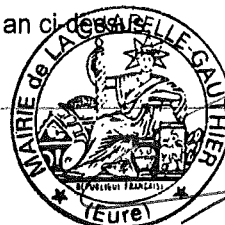
M. JACQUES DIT ROUTIER Guy

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beamesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
Les membres du Conseil Municipal se prononcent contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet et proposent au Préfet deux projets de créations d'une intercommunalité regroupant :

Choix n°1 - Communauté de Communes de Bernay et des Environs, Communauté de communes du canton de Beamesnil et Communauté de communes du canton de Broglie.

Choix n°2 - Communauté de communes de Bernay et des Environs, Communauté de communes du canton de Beamesnil, communauté du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

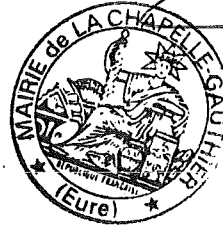
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire,
Pascal LAIGNEL



[]
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait La Chapelle-Gauthier, le 17 décembre 2015

Le Maire



PRÉFECTURE DE L'EURE
22 DEC. 2015
ARRIVÉE

S Brogl

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FERRIERES SAINT HILAIRE

Séance du 13 Novembre 2015

Nbre de membres
CM ayant voté
10 8

L'an deux mille quinze, le 13 novembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAVID Jean-Luc, Maire.

Date convocation
03 novembre 2015

Présents : Mr QUETTIER Jacques, Adjoint.
Mesdames WYN Marie-Françoise, LEBAULT Françoise, PONCE Florence,
BESSIN Muguette.
Messieurs BASTIDON Dominique, FONTAINE Yannick.

Date d'affichage
13 novembre 2015

Absents : SCHMILL Erik (excusé), FAUQUE Josette (excusée)
Secrétaire: Madame PONCÉ Florence.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Objet de la délibération :

19 NOV. 2015

Avis sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

ARRIVÉE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Emet un avis défavorable sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Demande au préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 3 communautés de communes suivantes :

- La communauté de Communes de Bernay et ses Environs
- La Communauté de Commune du Canton de Broglie
- La Communauté de Communes de Canton de Beaumesnil

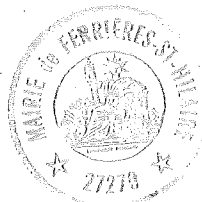
Ce qui ferait une **nouvelle communauté de communes de 28343 habitants.**

Quant à l'intercom du Pays Brionnais, il rejoindrait l'Intercom Risle Charentonne, ce qui ferait une nouvelle communauté de communes de 27747 habitants.

Les 2 nouvelles communautés de communes seraient alors équilibrées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire



78 Broglie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
27 - Eure

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	7
• présents	7
• votants	7
• absents	0
• exclus	0

De la commune LA GOULAFRIERE

Séance du 18 décembre 2015 à 18 heures 00

Date de convocation :
11 décembre 2015

Date d'affichage :
11 décembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

PRÉFECTURE DE L'EURE

Objet
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. DANIEL Jean-Claude

21 DEC. 2015

ARRIVÉE

Étaient présents :

ROUET Jean-Pierre, DEBAIL Celine, PETIT
Emilie, LETELIER Claudine, MARTIN Noëlla
PETIT Dominique

Secrétaire de séance :

DEBAIL Celine

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et

d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De BERNAY le 18 décembre 2015.

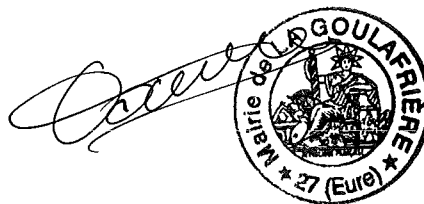
Publié ou notifié le 18 décembre 2015.

PRÉFECTURE DE L'EURE

21 DEC. 2015

Fait à La Goulafrière, le 18 décembre 2015

ARRIVÉE
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL de GRAND-CAMP

L'an Deux Mil Quinze, le 6 novembre à 20 h 45, le Conseil Municipal de GRAND-CAMP, légalement convoqué le 26 octobre 2015, s'est réuni sous la présidence de Philippe BOULLIER.

Présents : Mr BOULLIER Philippe, Maire ; Mrs BONNEVILLE Jean-Noël et DEGROOTE Jean-François, Adjoint ; Mrs JOUVEAUX Thierry, FOUQUET Jean-Michel, SURMULET Claude, VERSAL Jean-Lucien, Mmes ROUSSET Annick et DAUGEARD Lynda, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mmes BLOTTIERE Marie-Christine et DROUET Nadia

Secrétaire de séance : M. DEGROOTE Jean-François

PREFECTURE DE L'EURE

17 NOV. 2015

50/2015

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

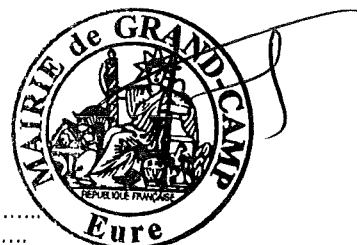
Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
- Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
 - ✚ Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;
 - ✚ Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;
 - ✚ Considérant que la Communauté de Communes de Broglie n'est pas contrainte de fusionner avec d'autres Communauté de Communes ;
 - ✚ Considérant le risque d'augmentation de fiscalité en cas de fusion avec d'autres Communautés de Communes ;
 - ✚ Considérant les services spécifiques de la Communauté de Communes de Broglie (CCRIL et Régie de Transport Scolaire)
 - ✚ Considérant la proximité avec la Communauté de Communes de Broglie et les services rendus (voirie et assainissement non collectif) ;

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents, pour copie conforme
le Maire
Philippe BOULLIER



Acte rendu exécutoire par dépôt en sous-préfecture le
Et publication ou notification le

TS Broglie

DÉPARTEMENT de L'EURE

COMMUNE de MÉLICOURT

Extrait du Registre des Délibérations

PRÉFECTURE DE L'EURE

14 DEC. 2015

ARRIVÉE

L'an deux mille quinze le 04 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Mélicourt, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick THIBAUT-BELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Virginie POLET 1^{ère} Adjointe,
Mmes Agnès TANGUY, Marie-Claude BAINARD, Fanny MILCENT
MM. Michel GAHERY, Yves JEAN, Laurent LENORMAND,
Patrick QUETTIER Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Caroline BEAUMONT 2^{ème} Adjointe, M. Freddy BEAUMONT

ABSENTS : *Néant*

PROCURATIONS : Mme Caroline BEAUMONT à M. Patrick THIBAUT-BELET
M. Freddy BEAUMONT à Mme Agnès TANGUY

Formant la majorité.

Secrétaire : Mme Agnès TANGUY

DÉLIBÉRATION N° 019/2015

Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire;

Considérant qu'il existe aux portes du département de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois;

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest du département de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'investir et d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent, en matière de développement économique, de tourisme, de transports, de sport et loisirs, de développement du très haut débit;

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet de l'Eure, Et de proposer au préfet de l'Eure la création d'une intercommunalité réunissant les cinq communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Remarques et observations des membres du Conseil Municipal :

- C'est parce que nous sommes attachés au monde rural que nous pensons nécessaire de créer des territoires ruraux forts.
- La ruralité doit être forte, unie et solidaire pour exister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité atteinte,

- **Émet un avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet de l'Eure.
- **Demande** au Préfet de l'Eure la création d'une intercommunalité réunissant les **05 communautés de communes** : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture de l'Eure

le :
et publication ou notification

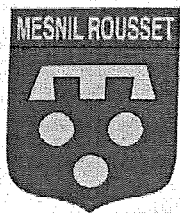
du :
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme,
Mélécourt, le 04 décembre 2015



Le Maire,


Patrick THIBAUT-BELET



République Française
Département de l'Eure

COMMUNE DE MESNIL ROUSSET

Séance du 06 novembre 2015

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 29/10/2015 <i>L'an deux mille quinze et le six novembre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier MALCAVA</i>
Présents : 10	
Votants: 10	Présents : Didier MALCAVA, Klaus HOFMANN, Eddy LEGENDRE-BOUVET, Michel CHARTIER, Valérie LHOMME, Michel JOANNES, Philippe BONNEGENT, Jean-Luc CRAVEC, Laëtitia MICHON, Sonia PIECKO
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Eric DANIS
	Secrétaire de séance: Klaus HOFMANN

Objet: Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - DE_2015_26

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que de créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

~~Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne.~~

Le Conseil Municipal ;, après délibération et vote, à l'UNANIMITÉ /

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier MALCAVA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ Le Maire Didier MALCAVA

Tout S ce Bugle

18 NOV. 2015

ARRIVÉE

Département de l' EURE
COMMUNE de MONTREUIL - l' ARGILLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL- le 13 NOVEMBRE 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2015- 11 - 01

DATE DE CONVOCATION

le 03/11/2015

DATE D'AFFICHAGE

le 03/11/2015

Nombre de membres :

en exercice	13
présents	10
votants	11
pour	11
contre	0
abstention	0

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le vendredi TREIZE NOVEMBRE DEUX MIL QUINZE, à vingt heures trente, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : MM Stéphane Ernoux, Jean-Pierre Hublin, Simon Briens, adjoints ; M Hubert Fourret, M Denis Barruiso, Patrick Drieux, M. Philippe Bouget, M Pascal Besnard, Benjamin Rammelaere.

Absents excusés : M Jean-Luc Le Perron (*pouvoir donné à M Jean-Louis GROULT*), M. Clément Egger, Jean-Luc Ruelle.

Secrétaire de séance : M Benjamin Rammelaere.

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE (LOI NOTRE) : consultation du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le maire soumet au conseil municipal le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale modifié par le Préfet le 15 octobre, souligne qu'en ce qui concerne notre secteur, la modification porte sur l'enlèvement de la C.C. « intercom Risle Charentonne » du projet d'EPCI.

Il ajoute que le calendrier est le suivant :

- avant le 31 mars 2016 : arrêté préfectoral arrêtant le SDCI.
- avant le 15 JUIN 2016 : notification du projet de périmètre, dissolution ou fusion de syndicats
- au plus tard le 31 décembre 2016 : arrêté définitif déterminant les nouveaux EPCI.

Un projet de délibération a également été proposé par les 5 présidents de communautés de : Broglie, Bernay, Beaumesnil, Beaumont, Brionne, demandant au Préfet de revenir à son projet initial, et suggérant aux communes d'émettre un avis DEFAVORABLE sur le 2^{ème} projet de SDCI.

Le conseil municipal,

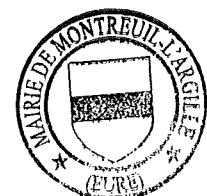
vu le code général des collectivités territoriales (article L 5210-1-1), le projet de S.D.C.I. reçu le 22 octobre 2015,

considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet, considérant que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après avoir délibéré, émet un avis défavorable,

- confirme son avis du 10 septembre 2015 pour un regroupement moins important correspondant davantage au bassin de vie,
- DEMANDE, afin d'assurer une meilleure cohésion, DE MAINTENIR l'EPCI dans les limites de trois communautés, **Broglie, Beaumesnil, Bernay,**
- suggère le regroupement des Intercoms du Brionnais et de Risle et Charentonne.

Le maire,



73 Broglie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

10 DEC. 2015

ARRIVÉE

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune NOTRE-DAME-DU-HAMEL

Séance du 25 novembre 2015 à 18 heures 00

Date de convocation :
17 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
08 décembre 2015

Objet
Schéma départemental
de coopération
intercommunale (SDCI)

M. BELLIES Albert

Étaient présents :

Mrs DUVAL Philippe 1er adjoint, AUFFRAY Thierry 2ème adjoint, HUE Christian, BOIS Lionel, WATEAU Philippe, BROSSE Fabrice, BOISSY Eddie, de BEAUSSE Bertrand, GRYMA Josyane.

Secrétaire de séance :

M. DE BEAUSSE Bertrand

Un conseiller absent ayant donné pouvoir :

Mme DEREUME Florence pouvoir donné à M. BELLIES Albert.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Le conseil municipal PROPOSE deux choix de regroupement :

1 - Communauté de communes de Bernay et des Environs, Communauté de communes du canton de Beaumesnil, Communauté de communes du canton de Broglie, communauté de communes de Thiberville.

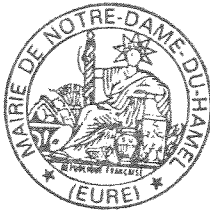
2 - Communauté de communes de Bernay et des Environs, Communauté de communes du canton de Beaumesnil, Communauté de communes du canton de Broglie, communauté de communes de Thiberville, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du département de l'Eure,
Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,
Notre commune attire l'attention de M. le préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,
Albert BELLIES

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 03 novembre 2015.

Publié ou notifié le .



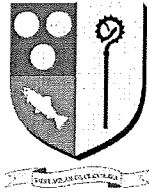
Fait , le 08 décembre 2015

Le Maire

PRÉFECTURE DE L'EURE

10 DEC. 2015

ARRIVÉE



République française

Département de l'Eure

COMMUNE DE SAINT AGNAN DE CERNIERES

Séance du 23 novembre 2015

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 10/11/2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois novembre, 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEPERD

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Jean-Luc LEPERD, Odile MAULION, Robert SIMENEL, Daniel BOUGET, Micheline JOUVEAUX, Yoanne LAMPERIERE, Olivier MASSELIN, Nicole SARAZIN, José SAVAL, Michel THOUIN

Pour: 11

Représentés: Claire ANDRE par Odile MAULION

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Odile MAULION

Objet: Schéma de Coopération Intercommunale - DE_2015_24

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois, Lisieux...
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement de la ruralité;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'UNANIMITÉ :

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne.
- Constate également une incohérence territoriale entre les différentes structures, à savoir le canton, les communautés...

Pour copie conforme
Le Maire
Jean-Luc LEPERD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DU THENNEY

Le premier décembre de l'an deux mil quinze, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame NADAUD Nadia, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : DUBOIS Nelly, LESAGE Hervé, OURSEL Nathalie, VREL Martine, LEROUGE Pierre, BONDU Clotaire, MONTIER Julie, M.LANGANNE Gilles

Absents excusés :

Procuration :

Assistait à la réunion :

- **Nombre de conseillers** : 10
- **Nombre de présents** : 9
- **Nombre de votants** : 9
- **Date de convocation et d'affichage** : 26 novembre 2015

OBJET : Avis sur le Schéma Départemental
de Coopération Intercommunale

Madame le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 17 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 17 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

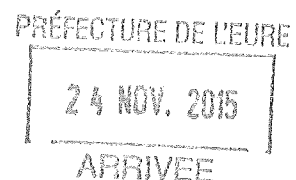
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.
- **MAINTIEN** sa délibération précédente sur la fusion de la Communauté de Communes de Broglie avec celle de Thiberville, pour les raisons suivantes :
 - Maintenir la ruralité du territoire
 - Faire perdurer, entre autres, les actions touristiques mise en œuvre avec la Communauté de Communes de Thiberville.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Pour extrait certifié conforme,
Fait les jours, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Nadia NADAUD



S. Broyte

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay - Canton de Breteuil

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT DENIS D'AUGERONS

L'an deux mille quinze, le treize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Colette RODRIGUE, Maire.

Étaient Présents : M. BOURGAULT Jérôme, M. LESENS Philippe, M. BRUNET Patrice, Mme CAUSIER Nadia, MM. MERCIER Michel, Rémi FAMERY.

Était Absent :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

PRESENTS : 07 **VOTANTS** : 07 **ABSTENTIONS** : 00 **EXPRIMES** : 07 **POUR** : 07 **CONTRE** : 00

OBJET : **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

- Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
 - Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
 - Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
 - Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
 - Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
 - Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
 - Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
 - Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
 - Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
 - Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Certifié Conforme,
Le Maire, Colette RODRIGUE



73 Broglie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - EURE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune SAINT-JEAN-DU-THENNEY

10 DEC. 2015

Séance du 21 novembre 2015 à 11 heures 00

ARRIVÉE

Date de convocation :
12 novembre 2015

Date d'affichage :
26 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

LE BAILLIF Jacques

Étaient présents :

Philippe Allaume 1er adjoint, Pascal Cognin 2ème adjoint, Claudine Meslière, Franck Rigault, François Six-Dugardin, Claude Jean, Michel Crosnier, Jean-Paul Quigis, Julien Conard.

Secrétaire de séance :

ALLAUME Philippe

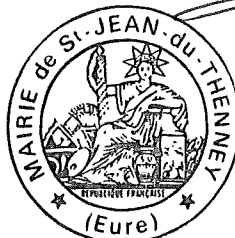
Sur proposition de M. le maire et vu son rapport,
lé Conseil,

Vu le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet, Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet.

Le Conseil municipal propose au Préfet de conserver en l'état, l'actuelle Communauté de Communes de Broglie. En effet la constitution de grandes intercommunalités implique la disparition des communes. Il convient de préserver notre territoire rural.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
A Saint-Jean-du-Thenney
le 21 novembre 2015
Le Maire,
Jacques LEBAILLIF



Le Baillif

S Broglie

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay – Canton de Breteuil

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LAURENT DU TENCEMENT

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GOSSE, Maire.

Etaient Présents : M. Joël MILBERGUE, Mme Françoise LE BAILLIF, M. André MAULNY, M. Martial DAGIEU, M. Jean-Pierre MAULNY.

Etait Absente excusée : Mme Mélanie PROVOST qui a donné pouvoir à M. GOSSE Jean-Marie.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

PRESENTS : 06 **POUVOIR** : 01 **VOTANTS** : 07 **ABSTENTIONS** : 00 **EXPRIMES** : 07 **POUR** : 07 **CONTRE** : 00

OBJET : **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié Conforme,

Le Maire, Jean-Marie GOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PIERRE DE CERNIERES**

L'an deux mil quinze le 11 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALARGE Pierre (Maire)

Etaient présents :

Mmes ALEXANDRE Stéphanie, BLANCHE Nicole, De COLOMBE Isabelle, LEVEQUE Marie-Françoise, Mrs BLANCHE Robert, DEHAFFREINGUE Jackie, RAMMELAERE Éric, SPOHR Claude, TANGUY Jean-Luc, THIERRY Michel

Madame De COLOMBE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Visite de Monsieur CRETAINÉ Alain Trésorier-Payeur Général de la DGFIP de BERNAY
- Approbation du P.V. du conseil du 22 octobre 2015
- Projet de Mr le Préfet du Schéma Départemental Coopération Intercommunale (SDCI)
- Etude sur la participation à la création éventuelle d'une commune nouvelle
- Location du studio n° 1
- Délégation du Conseil Municipal à Mr le Maire pour gérer la location des biens immeubles appartenant à la commune.
- Autorisation de « défendre » (affaire SAMSON J./SDIS)
- C.C.A.S. Loi « Notre »
- Aire Naturelle du Camping
- Salle des Fêtes (commission de sécurité)
- Rapport des Commissions
- Questions diverses.



Monsieur le Maire propose que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour : Effacement des créances DUQUESNOY et demande de subvention reçue de l'école de Montreuil l'Argillé.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

Projet de Mr le Préfet du Schéma Départemental Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le maire rappelle que le conseil a reçu le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale – EPCI tel qu'il a été présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de l'Eure.
A réception, nous avons un délai de deux mois pour donner un avis sur ce projet.

Monsieur le maire avait réuni l'ensemble des conseillers pour une réunion informelle de préparation de cette décision en date du 13 novembre 2015.

Ce projet porte sur le rattachement de la communauté de communes de Broglie, à laquelle notre commune appartient, avec celles de Bernay et de ses environs, de l'intercom du Brionnais et de celle de Beaumesnil.

Au terme d'un nouveau débat, Monsieur le maire propose au vote le projet du nouveau Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de l'Eure :

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable au projet présenté :

A l'unanimité

Les conseillers municipaux de la commune de Saint Pierre de Cernières estiment que ce projet devrait inclure l'intercom Risle Charentonne avec qui de nombreux échanges existent déjà et qui fait partie du même bassin de vie.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré l'an deux mil quinze, le onze décembre.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le maire Pierre MALARGE



75 Broglie

COMMUNE DE SAINT QUENTIN DES ISLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-013

Séance du 1^{er} Décembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

08 DEC. 2015

ARRIVÉE

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'an deux mil quinze, le premier décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Saint Quentin des Isles, sous la présidence de Monsieur Gérard FILET.

Etaient présents : MM et Mmes de VANDEUL Marie-Laure, PIAZZI Lucien, FILET Gérard, SANSON Fabrice, BORDIER Alain, DUMONT Françoise, DRIEU Béatrice, Nadine BLONDÉ, Pierrette LEPOIVRE.

Absent ayant donné procuration : MARTIN Noël.

Absente : Mme MATHIVET Sandra.

M. a été élue secrétaire Mme DRIEU Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomération telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ces habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la communauté de communes du cantons de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, la Communauté de Communes de Thiberville et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

- **DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la communauté de communes du cantons de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, la Communauté de Communes de Thiberville s et l'Intercom Risle et Charentonne.

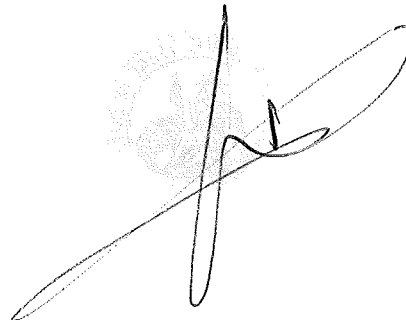
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.

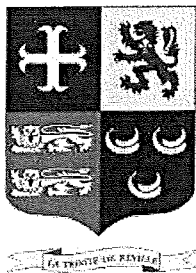
PRÉFECTURE DE L'EURE

08 DEC. 2015

ARRIVÉE

Pour extrait conforme,
Le Maire
Gérard FILET





République française

Département de l'Eure

COMMUNE DE LA TRINITE DE REVILLE

Séance du 20 novembre 2015

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 31/10/2015

L'an deux mille quinze et le vingt novembre 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger DELAMARE

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Présents : Roger DELAMARE, Pierre BAUDUIN, Dominique BONAVENTURE, Elisabeth BIL, Patrick DELANOUE, Olivier LEROUGE, Jacques ANQUETIL, Eric BEAURAIN, Bruno FERRY, Nadine LEBELLOIS

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Francis TARTARET

Secrétaire de séance: Jacques ANQUETIL

Objet: Schéma de coopération intercommunal - DE_2015_043

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'UNANIMITÉ :

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercomm Risle et Charentonne.
- Constate également une incohérence territoriale entre les différentes structures, à savoir le canton, les communautés...

Pour copie conforme
Le Maire
Roger DELAMARE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ Le Maire Roger DELAMARE

Cl. M. L.

Département de l'Eure
Arrondissement de BERNAY

COMMUNE DE VERNEUSES

DELIBERATION du conseil municipal

Séance du 2 Novembre 2015 à 20 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué le 26 Octobre 2015 s'est réuni en séance publique dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur LHOMME Patrick Maire

Etaient présents : MM. LHOMME Patrick, LEFEVRE Daniel, FOULON Jacques, BIRET Fabien, ROULOIS Jean-Marie, HALLEY Sébastien, RIMBAUD Claude, CAZEMIER Sikko, Mmes BANCE Josiane et LEROY Isabelle.

Absent excusé : Mr GAGNEUR Patrick.

Secrétaire de séance : Mr ROULOIS Jean-Louis.

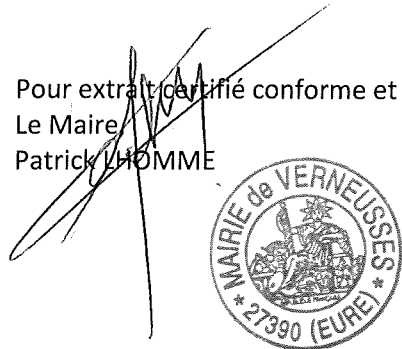
AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE
« SDCI »

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré **le conseil émet un avis favorable**, à l'unanimité, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le Maire
Patrick LHOMME



PRÉFECTURE DE L'EURE

18 NOV. 2015

ARRIVEE